

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2016**

L'AN DEUX MIL SEIZE, le vingt-six MAI à 20h30, les membres du Conseil Municipal de MAUVIÈRES, réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VIOLET Michel, Maire.

**Présents :** MM. AUBIER Richard - BRANJARD Florian - CAILLÈRE Alain - LEMELIN Rémi. Mesdames BAILLARGEAT Raymonde - BATIER Laura - PICAUD Gaëlle et RAOUI Christelle.

**Absents :** MM. D'OUNCE Olivier et LÉONARD Gilles.

*Secrétaire de séance :* Mme PICAUD Gaëlle.

*Date de convocation :* 20.05.2016

**PRÉSENTS :** 09

**VOTANTS :** 09

**Objet : Aménagement d'une chicane (place de stationnement pour handicapés) devant le cimetière, avec passage piéton : Demande de subvention au titre des amendes de police 2016.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental au titre des amendes de police. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du plan PAVE, l'aménagement d'une place de stationnement réservé aux personnes handicapées, avec passage piéton, devant le cimetière, et réalisé au moyen d'une chicane, nécessitera un alternat et permettra dans le même temps de ralentir la vitesse des véhicules aux entrées/sorties de bourg, RD 54.

Le montant total de l'opération s'élève à 5 860, 87 € HT, dont 2 344, 35 € (40 %) sont sollicités au titre des amendes de police, les 3 516, 52 € restants seront autofinancés par la Commune.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, une délibération est demandée, fixant le plan de financement ci-dessus présenté, la nature et l'étendue du projet.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer dans ce sens.

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête le plan de financement du projet comme suit :

- Montant de l'opération HT : 5 860, 87 €
- Amende de police 2016 HT : 2 344, 35 €, soit 40 %
- Autofinancement HT : 3 516, 52 €, soit 60 %

Et autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2016.

**Objet : Butagaz Gazarmor : Autorisation de signature d'un contrat de renouvellement pour 3 ans.**

Concernant la fourniture en gaz du bâtiment de la Mairie, sis 9 Place St Léger,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le groupe BUTAGAZ GAZARMOR propose une nouvelle tarification, à 954 € HT la tonne, et a adressé en ce sens un contrat de renouvellement d'une durée de 3 ans, appliquant ces nouvelles conditions.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de renouvellement BUTAGAZ, appliquant cette nouvelle tarification, pour une durée de 3 ans, à compter du 10 juin 2016.

**Objet : Butagaz Gazarmor : Autorisation de signature d'un contrat professionnel de fourniture gaz pour le Restaurant.**

Concernant la fourniture en gaz du RESTAURANT MULTISERVICES « Au Val d'Anglin », sis 2 Route de Bélâbre,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur MAUROUSSET Christophe, actuel gérant du restaurant, a souhaité réviser les tarifs de son fournisseur en gaz, a résilié le contrat professionnel qui le liait à PRIMAGAZ et souhaite désormais faire appel aux services de BUTAGAZ.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le « Contrat professionnel de fourniture de gaz propane en citerne et prestations d'entretien » avec l'entreprise BUTAGAZ, pour une durée de 5 ans, à compter du 10 juin 2016.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dossier de mise en place de la citerne.

**Objet : Location du logement n°2 au-dessus de la Mairie : Mme BARBIER Céline.**

Concernant la location de l'appartement n°2, sis 9 Place St Léger, au-dessus de la Mairie, Le Conseil Municipal, après information de Monsieur le Maire, confirme les changements suivants :

- Location de l'appartement n°02 à Mme BARBIER Céline à compter du 21 juillet 2016, pour un loyer mensuel de 251, 21 € et autorise l'encaissement de la caution d'un montant de 251 €.
- Mr GAVAN Mark quitte de fait le logement n°02 à compter du 21 juillet 2016. Le Conseil Municipal autorise la restitution de sa caution de 237 €.

**Objet : Achat de tables et chaises pour la salle des fêtes.**

Concernant l'équipement de la salle des fêtes en tables et chaises,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à accepter les devis suivants :

- |  |  |                  |
|--|--|------------------|
| - Devis du 27 juin 2016 :  | 11 tables pliantes à 190, 00 € HT      | - 2 090, 00 € HT |
|  | 11 Ecotaxes à 2, 38 € HT               | - 26, 18 €       |
| GUICHARD COLLECTIVITÉS — Martine CASTELAIN <i>Tables AZUR 180 x 80</i>         |  |                  |
| - Devis du 27 juin 2016 —:   | 60 chaises empilables M2 à 18, 50 € HT | - 1 110, 00 € HT |
|  | 60 Ecotaxes à 0, 31 € HT               | - 18, 60 € HT    |
| GUICHARD COLLECTIVITÉS — Martine CASTELAIN <i>Chaises Vanoise coloris Moka</i> |  |                  |

**Objet : Facturation table cassée à la salle des fêtes : Mme LABRUX Muriel — Location du 14 mai 2016.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la location de la salle des fêtes par Mme LABRUX Muriel (domiciliée 2 Impasse des Ménigouttes — 36300 LE BLANC), une table a été cassée.

Considérant que toute réparation est impossible, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- DÉCIDE que la collectivité n'a pas à supporter le coût de remplacement de la table,
- de FACTURER, à Mme LABRUX Muriel, le prix réel de rachat d'une table, soit 230, 21 € TTC (191, 84 € HT - Entreprise SEDI).

**Objet : GROUPAMA : Encaissement d'un chèque de remboursement de la facture d'Isolation Service.**

Concernant l'effraction survenue à la porte arrière gauche de la salle des fêtes, dans la nuit du 17 au 18 juin 2016,

Il a fallu procéder au changement du cylindre de la porte ; changement effectué par l'entreprise ISOLATION SERVICE, au prix de 84 € TTC (facture I60644/0000).

Une plainte a été déposée à la Gendarmerie de BÉLÂBRE, par Mr LEMELIN Rémi, Second Adjoint, le 18 juin 2016 et une déclaration a été faite à l'assurance de la commune GROUPAMA.

Monsieur le Maire présente aujourd'hui, au Conseil Municipal, un chèque de remboursement de l'assurance, GROUPAMA CENTE ATLANTIQUE, d'un montant de 84 € et propose son encaissement.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser le chèque de l'assurance, GROUPAMA CENTE ATLANTIQUE, d'un montant de 84 €.

**Objet : Participation complémentaire au budget annexe Petite Enfance 2016 du SM PNR BRENNE.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, autorise la participation complémentaire suivante au SM PNR BRENNE, au titre de la présente année 2016 :

- Participation complémentaire au bordereau n°3 - Contrat Enfance 2016 : 214, 26 €

**Objet : Participation au Syndicat du Golf des Rosiers – Année 2016.**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité, autorise la participation au Syndicat du Golf des Rosiers, au titre de la présente année 2016 :

- Participation 2016 : **97.44 €**